

Jacques Freyssinet, directeur de l'IRES, a traité pour sa part de "l'évaluation à l'IRES". Compte tenu de la spécificité de notre Institut, il était indispensable que cette question soit clairement abordée.

Enfin, les repères seront aussi contenus dans la publication d'un Index des articles dans *La Note* et la *Revue de l'IRES*, dans la liste des dossiers publiés et des contrats de recherches réalisés par l'IRES.

Numéro exceptionnel, numéro repère, ce numéro de la Revue doit permettre à chacun de faire un bilan mais surtout d'engager l'élan nécessaire à la contribution scientifique spécifique de l'IRES pour la décennie à venir et les rendez-vous du début du XXI^{ème} siècle.

Le Bureau de l'IRES

ALLOCUTION DE BERNARD IBAL PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 22 novembre 1982 Monsieur Pierre Mauroy, Premier Ministre, venait inaugurer les premiers locaux de l'IRES dans le 16^{ème} arrondissement de Paris. C'était la première fois que l'ensemble des six organisations syndicales s'accordaient pour créer une entreprise commune. Dix ans plus tard, presque jour pour jour, le 19 novembre 1992 Monsieur Pierre Bérégovoy, Premier Ministre, m'écrivait son accord pour le déménagement de l'IRES à Marne-la-Vallée, déménagement rendu nécessaire par l'expansion des activités de l'Institut.

Le pari d'il y a dix ans est gagné : les six organisations ont prouvé qu'elles pouvaient animer ensemble avec succès un institut commun de recherches. Les anciens comme les nouveaux acteurs de l'IRES sont fiers, à juste titre, d'avoir posé cette pierre dans l'histoire sociale de la France.

En revanche nous ne nous sommes pas améliorés dans nos procédures d'inauguration : notre installation ici à ce jour est aussi embryonnaire qu'elle l'était, voilà dix ans, lors de l'inauguration par M. Mauroy. Veuillez nous excuser de convocations tardives et de locaux non encore aménagés, mais nous ne pouvions plus attendre après les derniers feux verts administratifs, si nous voulions coupler cette inauguration avec le 10^{ème} anniversaire du 22 novembre 1982.

La charge symbolique est évidente : un 10^{ème} anniversaire n'a de sens que s'il marque un progrès, et le progrès a besoin d'échéances concrètes. Ce plateau va accueillir 16 chercheurs à plein temps, dont deux chercheurs étrangers invités pour une période limitée (un brésilien et un russe), trois documentalistes, le personnel administratif, et six collaborateurs universitaires à temps partiel, sans compter les conseillers techniques propres à chaque organisation syndicale. Telle est l'actuelle richesse humaine de l'Institut intra-muros qui se trouve terriblement à l'étroit dans la verticalité du 1, rue de la Faisanderie

et qui pourra mieux s'épanouir dans l'horizontalité de ces locaux nettement plus grands. C'est aussi l'avis du personnel de l'IRES qui a été bien entendu consulté. Merci Monsieur le Ministre, et à travers votre personne, merci Monsieur le Premier Ministre d'avoir compris les besoins de l'IRES et d'avoir ici assumé le devoir de l'Etat envers les corps intermédiaires que sont les syndicats.

Le choix de Marne-la-Vallée n'est pas le fait du hasard. Dès 1989 l'IRES avait proposé l'idée d'un déménagement vers l'Est parisien. Marne-la-Vallée fut ensuite l'idée du Conseiller social du Premier Ministre, Madame Edith Cresson. Mais elle devint rapidement notre idée après une étude de proximité :

- proximité géographique : Noisy-le-Grand est à quinze minutes de la station RER Nation
- proximité scientifique de la jeune université de Marne-la-Vallée et de son futur pôle de recherches sur "travail et production", proximité du Centre d'Etudes de l'Emploi, proximité du siège de l'ANPE et de sa Direction des Etudes et des Statistiques, proximité encore de l'ISMEA et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées avec son équipe de recherches sur les problèmes du travail (le CERTES).

Donc bonjour à nos nouveaux voisins et merci à vous tous d'être venus à Marne-la-Vallée prospecter le nouvel accès à l'IRES ; vous avez tracé le chemin que nous souhaitons dès demain fréquenté par les syndicalistes, par les chercheurs et par tous ceux qui se sentent concernés par l'intérêt de nos travaux.

Si l'IRES s'agrandit, c'est parce que les besoins syndicaux d'analyses de la situation économique et sociale se font toujours plus pressants. En dix ans beaucoup de choses ont changé : l'inflation a été endiguée, mais voilà maintenant la déflation et la récession alors même que le chômage et la précarité de l'emploi touchent environ cinq millions de travailleurs. Les grandes conquêtes syndicales se trouvent plus ou moins menacées : on pense d'abord aux retraites que l'IRES a profondément étudiées, mais aussi à l'ensemble de la protection sociale : assurance-maladie et peut-être même allocations familiales. Chaque organisation syndicale décide de solutions en fonction de son histoire et de sa sensibilité, mais chaque organisation sait bien qu'elle ne peut agir efficacement qu'en connaissance de cause, et l'IRES est là pour aider les syndicats à analyser le plus scientifiquement possible le présent.

Il est banal de dire que la modernité se caractérise par la complexité : complexité technologique du travail, complexité de la communication des personnes et des groupes, complexité des rouages économiques et de l'organisation du travail et des échanges. Mais l'un des facteurs les plus importants de la complexité est la mondialisa-

tion des problèmes et des solutions. Les centres de décisions sont de plus en plus tributaires de paramètres mondiaux interactifs et peu maîtrisables. L'Europe centrale et orientale s'ouvre à l'Occident au moment où celui-ci découvre son propre quart-monde, en plus du Tiers-monde extérieur. Sans compter les systèmes monétaires en plein désarroi. L'oeil syndical qu'est l'IRES n'a pas fini de scruter les brumes économiques et sociales.

Ajoutons que les politiques économiques ne peuvent pas tenir lieu de politiques sociales, et il n'y a de véritables politiques sociales que s'il y a des partenaires sociaux représentatifs et informés, bref des syndicats. Dans le cas contraire l'homme s'aliène au mieux à la logique des chiffres, au pire à celle des puissants. Le syndicalisme n'est pas seulement en France une tradition démocratique et populaire, il est aussi l'indispensable expression de l'avenir de l'homme en quête d'un monde plus juste et plus humain. Ceci dit pour rappeler l'ardente obligation d'un syndicalisme fort que tout le monde appelle de ses vœux en paroles, mais pas toujours en actes. Je serais mal inspiré de critiquer sur ce point le gouvernement qui vient ici même d'accorder au syndicalisme des moyens accrus. Mais vous le savez bien, Monsieur le Ministre, il n'y a pas que les locaux, il y a la subvention de l'IRES sans cesse menacée de régulations budgétaires (c'est encore le cas en ce moment). Nous dépendons directement du Premier Ministre et entendons bien qu'il en soit ainsi, mais nous voudrions aussi être traités comme toute la Recherche, c'est-à-dire par des budgets plutôt en hausse qu'en baisse.

L'IRES est tout à fait conscient que s'il requiert des moyens, c'est pour remplir un rôle précis avec des résultats. En ce 10^{ème} anniversaire, je voudrais rapidement cerner ce rôle et ces résultats selon quatre repères clairs : l'originalité de l'institut, son pluralisme syndical, son sérieux scientifique et ses orientations futures.

L'**originalité** de l'IRES, c'est d'abord d'être une entreprise de recherches conduite depuis dix ans par un Conseil d'Administration composé de syndicalistes, de personnalités scientifiques et de représentants du Premier Ministre. Le Bureau de l'IRES, quant à lui, n'a que six membres, chacun représentant l'une des six organisations syndicales. L'IRES marche bien parce que chacun respecte ce qu'on appelle le pacte fondateur que Louis Astre, son premier Président, résumait fort bien le 22 novembre 1982 en parlant de "*voie étroite*" ouverte par l'IRES : *«L'institut, disait-il, ne saurait prétendre élaborer une doctrine commune aux syndicats, pas davantage il ne saurait parler en leur nom. Il n'est pas "intersyndical" mais "au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs"»*. Ce pacte a été scrupuleusement respecté par chaque

membre du Bureau, j'en ai été témoin et acteur, j'en suis aujourd'hui le garant comme tous ceux qui se sont succédés à la présidence Louis Astre, Henry Bordes-Pages et Jean-Pierre Bompard. Voilà le secret de la pérennité de l'IRES.

Cette originalité syndicale se double d'une originalité scientifique : les observateurs peuvent s'apercevoir aujourd'hui que l'IRES ne fait double emploi avec aucun autre centre de recherche. Car notre spécificité est celle de la demande syndicale d'une recherche scientifique : quel autre institut aurait engagé une importante recherche sur "les comités d'entreprise, 40 ans après" ? La demande syndicale est non seulement celle du Conseil d'Administration et du Bureau qui définissent les programmes, mais cette demande s'affine dans les réunions de travail entre chercheurs de l'IRES et conseillers techniques désignés par chaque organisation syndicale ; bref, chaque chercheur reste scientifiquement indépendant - nous y tenons autant que nos chercheurs - mais l'étude est toujours imbibée des préoccupations syndicales concrètes. C'est cette inculturation "Syndicats-recherches" qui, grâce à l'IRES, est désormais précieuse dans le paysage de la recherche économique et sociale en France.

Enfin l'originalité de l'IRES, c'est son **pluralisme** cher à son pacte fondateur. Le comble du pluralisme de l'IRES réside dans ce qu'on appelle l'Agence d'Objectifs, c'est-à-dire la part de recherche proposée et entreprise sous la responsabilité de chaque organisation syndicale, mais financée par l'IRES, après rencontre du Directeur de l'IRES et de chacun des six bureaux d'études, et après avis sur les programmes de la part du Conseil d'Administration de l'IRES (qui contrôle aussi la bonne fin de ces recherches). Cette Agence d'Objectifs est l'IRES extra-muros directement en prise avec les problématiques de chaque centrale prise une par une. Je ne citerai pas ici les travaux de l'Agence d'Objectifs qui sont mis à la disposition de tous les partenaires de l'IRES et dont "La Revue de l'IRES" se fait régulièrement l'écho.

Quant à l'IRES intra-muros, le Bureau et le Directeur veillent à un certain pluralisme des modes d'approche de la recherche économique et sociale. Ce pluralisme mérite toujours plus notre vigilance, tant pour le respect de la démocratie syndicale que pour la pertinence de la scientificité des recherches. Car il n'y a pas de méthodologie scientifique neutre qui serait la panacée de l'objectivité : toute science a ses postulats, et toute méthode de recherche préfigure ce qu'elle va découvrir. La seule objectivité qui vaille passe par le pluralisme épistémologique des problématiques et des méthodes.

Mais il est évident que pour l'IRES le pluralisme ne saurait être l'excuse pour faire n'importe quoi. Des personnalités scientifiques, formant un collège lui-même pluraliste, participent tant au Conseil d'Administration qu'à des réunions de travail avec les chercheurs. De plus, le Directeur est déterminant du **sérieux scientifique** en amont de la recherche. Qu'il s'agisse des anciens directeurs, les professeurs Andreani et Mazier, ou de l'actuel directeur, le professeur Jacques Freyssinet, l'IRES a toujours bénéficié d'une garantie d'exigences de rigueur. Et il faut bien reconnaître que l'aura méritée de Jacques Freyssinet en économie du travail donne sa pleine dimension à la réputation de l'IRES.

Les conventions de recherches que l'IRES contracte avec des administrations ou d'autres instituts, les contributions des chercheurs de l'IRES à de nombreux colloques, séminaires, conférences, etc, les publications d'origine IRES dans divers ouvrages ou revues, sont des sortes de validations scientifiques de facto de l'IRES intra ou extra-muros. Il ne se passe pas quinze jours sans que des journaux grand public ou des revues spécialisées ne fassent mention des travaux de l'IRES publiés par divers éditeurs ou par "La Revue de l'IRES" ou encore par notre "Chronique Internationale".

Je ne peux citer ici tous les chercheurs, ni toutes les études grâce auxquels l'IRES fait autorité. Ce fut le cas pour notre dossier sur "La protection sociale" republié par la "Documentation Française", comme pour celui sur "La compétitivité industrielle" publié chez Dunod. Je m'attarderai quelques secondes sur l'étude des "Institutions de représentation des salariés dans l'entreprise", car elle a mis en oeuvre une collaboration avec l'institut de recherche du DGB allemand et des financements aussi variés que ceux de la DG V de la Communauté Européenne, du ministère du Travail et de celui de la Recherche. Ce dossier s'ouvre en 1993 à l'Angleterre et l'Italie. Je terminerai en citant notre programme de recherche sur "Les systèmes de retraites à l'étranger" qui a bénéficié de conventions ou de concours du Commissariat Général au Plan, de la MIRE, de l'OCDE, de la DG V européenne, et pour la publication de "l'Observatoire des retraites". Ce dossier aboutira à un séminaire international sur ce thème à Paris en décembre 1993.

La scientificité de l'IRES n'est donc plus à prouver, mais comme tout effort, elle peut et doit progresser. Pour l'avenir quatre priorités me paraissent se dégager. (Je parle de priorités "stratégiques" et non de programme de recherches).

- Promouvoir encore plus la recherche et l'information sur **les comparaisons sociales internationales** dont le syndicalisme est souvent dépourvu, alors que la réalité sociale et économique s'europanise et

se mondialise rapidement. Notre "*Chronique Internationale*" devrait trouver là un second souffle médiatique.

- **Construire des réseaux de collaborations** multiples comme cela se fait à l'initiative de l'IRES au sujet des systèmes de retraites, car la recherche s'étiole quand elle se recroqueville sur elle-même.
- **Améliorer toujours plus la lisibilité** de nos travaux au service des syndicalistes, sans porter atteinte à la scientificité. C'est peut être le quadrature du cercle, mais des supports comme "*La Lettre de l'IRES*" peuvent y aider.
- **Resserrer encore plus nos liens avec votre ministère de la Recherche** sans desserrer nos autres liens ministériels. Déjà l'IRES travaille en collaboration avec vos services, Monsieur le Ministre, tels que le département "Homme, Travail, Technologie", et bénéficie ainsi de quelques conventions de recherche. Mais il faut aller plus loin et envisager, entre autres, votre représentation dans le Conseil d'Administration de l'IRES.

Mais c'est au représentant de l'actuel Premier Ministre que je m'adresse à présent en répétant les paroles du Premier Ministre Pierre Mauroy, il y a dix ans : "*L'IRES est une entreprise de démocratisation de l'information et des études économiques*". En effet, dans ce contexte électoral, on aurait tort de croire que la démocratie se résume à l'élection libre d'une chambre parlementaire. La démocratie implique aussi un tissu social dont les mailles sont celles du débat ; mais il n'y a de débat démocratique que si l'information approfondie est partagée. L'IRES est cet outil d'information scientifique au service de ce syndicalisme pluriel sans lequel le tissu social serait miteux et mité. L'IRES est un instrument de la démocratie sociale. Il ne demande qu'à vivre et progresser dans l'esprit de son pacte fondateur.

* *

ALLOCUTION DE HUBERT CURIEN MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Que le dixième anniversaire de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales coïncide avec son installation dans ses nouveaux locaux de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée a une valeur symbolique à un double titre : la continuité et l'innovation. Dans le paysage, quelque peu complexe, de la recherche française en Sciences sociales, l'IRES a une place spécifique et un rôle très particulier qu'il a su développer au cours de ces dix ans : assurer le lien entre la réflexion pour l'action des organisations syndicales et le travail de recherche de la Communauté scientifique qui analyse les questions économiques et sociales essentielles pour le syndicalisme. Mais au cours de ces dix ans la manière de poser ces questions a beaucoup évolué sous la pression des faits et des mutations de l'environnement international. Il est désormais nécessaire d'innover dans les démarches de recherche, l'IRES, de par sa nature et son histoire, est bien placé pour y contribuer.

Le premier terrain d'innovation nécessaire pour l'ensemble de la recherche en ces domaines est d'organiser systématiquement le travail en **partenariat** avec les acteurs de la vie économique et sociale. Confrontés à la rapidité des évolutions des réalités sociales et économiques, les chercheurs doivent, encore plus que par le passé, être en relations constantes avec les partenaires sociaux afin de :

- déterminer en commun les objets pertinents de recherche,
- élaborer ensemble les programmes de recherche susceptibles de répondre à la fois aux préoccupations opérationnelles, généralement de plus court terme, des acteurs économiques et aux réflexions théoriques de long terme des équipes de recherche,
- évaluer simultanément sous ces deux angles les travaux de recherche réalisés.